



CARBON MANAGEMENT PLAN

AEROPORT DAKAR BLAISE DIAGNE



DEPARTEMENT QSE

SEPTEMBRE 2022



CARBON MANAGEMENT PLAN
Aéroport International Dakar Blaise DIAGNE

No	QSSE/DOC/14/01
Page	Page 2 of 22
Edition	01
Date	03.09.2022

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACA : Airport Carbon Accreditation

ACERT : Airport Carbon Emission Reporting Tool

ACU : Air Conditioning Unit

AIBD : Aéroport International Blaise Diagne

APU : Auxiliary Power Unit

ASECNA : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne

CH4 : Méthane

CMP : Carbon Management Plan

CO2 : Dioxyde de Carbone

GES : Gaz à Effets de Serre

GHG Protocol : Green House Gas Protocol

GPU : Ground Power Unit

GSE : Ground Support Equipment

LAS : LIMAK-AIBD-SUMMA

LTO : Landing-Take Off

NAVAIDS : Equipements d'aides à la navigation

OACI : Organisation Internationale de l'Aviation Civile

RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

SENELEC : Société nationale d'électricité du Sénégal

SSLI : Section Sauvetage et Lutte contre les Incendies



CARBON MANAGEMENT PLAN
Aéroport International Dakar Blaise DIAGNE

No	QSSE/DOC/14/01
Page	Page 3 of 22
Edition	01
Date	03.09.2022

Table des matières

INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE.....	4
II. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES.....	6
III. STRATEGIE DU « CARBON MANAGEMENT PLAN » (CMP)	6
IV. PERIMETRE ORGANISATIONNEL.....	10
V. PERIMETRE OPERATIONNEL.....	10
VI. BILAN DES EMISSIONS DE CARBONE EN 2018.....	11
VII. RESULTATS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE CARBONE DE L'ANNEE 2019.....	12
VIII. MISE EN ŒUVRE DU « CARBON MANAGEMENT PLAN » REACTUALISE	15
IX. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	15
X. GESTION DU « CARBON MANAGEMENT PLAN »	15
XI. COMMUNICATION.....	18
XII. PLAN D' ACTIONS DU « CARBON MANAGEMENT PLAN ».....	19

INTRODUCTION

Le présent document décrit le « Carbon Management Plan » de l'Aéroport International Dakar Blaise DIAGNE de DIASS (AIBD). Ce plan adopte la démarche « Airport Carbon Accreditation » (ACA) basée sur le « Green House Gas Protocol (GHG Protocol) ».

Ce programme utilise le concept de « GHG scope 1, 2 et 3 » pour définir les sources d'émission adaptées à une situation tenant compte des activités qu'un aéroport peut contrôler et celles qu'il peut guider à travers des partenariats efficaces :

- Scope 1 : Emissions directes de Gaz à Effets de Serre (GES) provenant des sources détenues ou contrôlées par l'aéroport ;
- Scope 2 : Emissions indirectes de GES provenant de la production d'électricité consommée par l'aéroport ;
- Scope 3 : Emissions indirectes de GES qui proviennent des sources non contrôlées par l'aéroport.

Cette démarche qui fournit aussi un cadre commun unique et un outil pour la gestion active du carbone avec des objectifs mesurables, couvre les activités opérationnelles sur site et aide à guider et à soutenir la gestion de l'environnement grâce à un processus d'amélioration continue des performances environnementales à travers un partenariat avec les intervenants de l'aéroport.

Ainsi, LAS, gestionnaire de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) s'est engagé dans le programme de certification ACA. Le niveau 1 de ce programme, atteint en 2019, a permis de quantifier l'empreinte carbone de l'Aéroport à travers l'établissement d'une politique avec des objectifs appropriés. Par la suite, le niveau 2 a été réalisé en 2020 grâce aux actions de réduction des émissions de CO₂ de 23%.

Maintenant de nouveaux objectifs ont été fixés. Il s'agit des niveaux 3 et 3+ notamment l'optimisation en 2023 et la neutralité carbone en 2024.

I. CONTEXTE

LIMAK-AIBD-SUMMA (LAS) est une société anonyme sénégalaise créée dans le cadre d'un partenariat public privé entre l'Etat du Sénégal et les sociétés LIMAK HOLDING ET SUMMA. Son siège social se trouve à l'Aéroport International Dakar Blaise Diagne de DIASS.

La société LAS « LIMAK AIBD SUMMA » est notamment chargée :

- De la gestion de l'Aéroport International Dakar Blaise DIAGNE ;
- Du suivi, de l'entretien et de la maintenance des équipements ainsi que de toute autre extension potentielle de l'aéroport ;
- De fournir des services aéroportuaires répondant aux besoins des transporteurs aériens, aux exploitants d'aéronefs, aux administrations et entreprises dont les activités sont nécessaires au transport aérien.

L'Aéroport International Dakar Blaise Diagne est implanté dans la région administrative de Thiès, commune de DIASS à 50 km de Dakar. Le site occupe une surface de 2 500 ha.

Un mouvement d'avion de 28 458, un nombre de passagers de 2 516 966 et un fret aérien de 36 615 tonnes ont été enregistrés en 2019.

Les composantes structurelles et fonctionnelles sont constituées d'une piste d'envol de 3 500m x 75m et d'un aérogare passagers de 21 600 m².

L'aérogare est prolongée de part et d'autre par des galeries d'embarquement qui peuvent augmenter la capacité jusqu'à 10 millions de passagers/an.

Un pavillon présidentiel de 4 600 m² est placé dans une zone isolée au nord de l'aérogare.

L'aéroport dispose d'un bâtiment Hajj de 2 350 m² qui sert environ 5 000 personnes, situé au Nord Est de la piste d'envol pour maîtriser les flux en période de pèlerinage.

L'aéroport dispose aussi d'une tour de contrôle de circulation aérienne, d'un bloc technique à l'Est de l'aérogare passagers et des équipements d'aides à la navigation (NAVAIDS).

La Section Sauvetage et Lutte contre les incendies (SSLI) de l'ASECNA est active à l'aéroport 24h/24. Elle assure le secours aérien et la lutte contre les incendies des aéronefs.

Un Complexe Utilitaire Central (CUC) situé au Nord Est de la piste d'envol alimente la section centrale des services électromécaniques.

Un bâtiment fret au Sud-ouest de la piste d'envol pour le transport des marchandises est construit. Cet espace de 12 800 m², comprend des facilités, des aires de stockages de biens précieux, dangereux, fragiles et spéciaux ainsi que des bureaux et services.

Une aire de stationnement fret de 9 350 m² est aménagée pour le stationnement des avions gros porteurs ainsi que des aires d'expansion.

Une zone d'entrepôt et de maintenance des moteurs et des travaux civils est située à l'Est de la piste d'envol et au Sud de l'aérogare passagers.

Un système de voies de circulation parallèle et des routes d'accès des périmètres de sécurité, des voies de service et aux frets aériens sont construits.

II. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Les dispositions réglementaires pour la mise en œuvre du Carbon Management Plan sont notamment constituées de :

- L'annexe 16 de l'OACI sur la protection de l'environnement ;
- La résolution A38-18 de l'assemblée générale de l'OACI ;
- Le Doc 9889 de l'OACI, manuel sur la qualité de l'air des aéroports ;
- La loi portant code de l'aviation civile sénégalaise ;
- Le Règlement Aéronautique du Sénégal (RAS) 16 ;
- La loi portant code de l'environnement ;
- L'Etude d'Impact Environnemental et Social du projet de construction de l'AIBD ;
- Le Plan de Gestion Environnemental et Social de l'AIBD.

III. STRATEGIE DU « CARBON MANAGEMENT PLAN » (CMP)

Pour atteindre le niveau 3 et 3+ respectivement en 2023 et 2024, le plan va inclure les émissions du scope 3 provenant des sources telles que :

- Les véhicules ;
- Les équipements du GSE ;
- L'énergie électrique ;
- Les aéronefs (carburant, cycle Landing-Take Off) ;
- Les opérations de feu des pompiers ;
- Les équipements de froid (recharges de gaz réfrigérant) ;
- Les déchets solides et liquides ;
- Les groupes électrogènes.

Ainsi, la stratégie de mise en œuvre du « Carbon Management Plan » repose sur les actions suivantes :

- Mettre en œuvre une politique et un plan d'action contribuant à réduire l'empreinte carbone de l'Aéroport (voir politique QSE ci-dessous) ;

- Travailler avec les parties prenantes et promouvoir la réduction des émissions de carbone à travers les opérations, les investissements et l'acquisition de nouveaux équipements ;
- Sensibiliser les usagers, le personnel et les parties intéressées pour un comportement environnemental responsable ;
- Promouvoir les bonnes pratiques et adopter des modes de consommation responsables ;
- Réduire la pollution des déchets liquides et solides générés par l'aéroport ;
- Intégrer le cycle Landing-Take Off (LTO) des aéronefs jusqu'à hauteur de 3 000 pieds ;
- Calculer les émissions des aéronefs à l'exclusion des vols militaires (enregistrer les données des mouvements réels des aéronefs notamment les types d'aéronef, les horaires d'atterrissage et de décollage, le débit du carburant des moteurs et l'utilisation des APU) ;
- Enregistrer les données sur le matériel de servitude au sol notamment le GSE (GPU, ACU, remorques, chariots élévateurs, tracteurs, ...) ;
- Calculer les émissions d'accès à la surface notamment le transport du personnel, les passagers et les voyages d'affaire.

La vision de LAS pour la gestion de l'empreinte carbone est fondée sur les valeurs environnementales suivantes :

- Une conformité aux normes standards en matière de gestion de l'environnement aéroportuaire ;
- Une conservation et une valorisation des ressources naturelles ;
- Une amélioration continue des performances environnementales ;
- Une poursuite des efforts pour communiquer avec les parties prenantes sur les questions relatives à la politique environnementale y compris les contacts avec les localités environnantes dans le cadre de la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ;
- La réduction des émissions de carbone de 25% d'ici l'horizon 2021 et par rapport à l'année de référence 2018 ;



CARBON MANAGEMENT PLAN

Aéroport International Dakar Blaise DIAGNE

No	QSSE/DOC/14/01
Page	Page 8 of 22
Edition	01
Date	03.09.2022

- L'optimisation pour guider et accompagner les parties prenantes à mener des actions pour la gestion de leur empreinte carbone ;
- La neutralité carbone de l'AIBD en 2024.

L'approche pour atteindre ces objectifs consiste à :

- Allouer suffisamment de ressources pour maintenir un niveau de gestion efficace de l'empreinte carbone de l'aéroport ;
- Veiller à ce que l'efficacité énergétique soit un facteur clé dans tous les projets d'investissement ou de rénovation de l'aéroport ;
- Investir dans des mesures d'efficacité énergétique lorsque cela s'avère rentable ;
- Veiller à ce que les principes de durabilité soient compris et appréciés par le personnel et les usagers ;
- Utiliser des sources de financement internes et externes.



POLITIQUE QSE

AEROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE

La société **LIMAK AIBD SUMMA (LAS)** est consciente de sa mission à garantir un niveau de sécurité acceptable dans toutes ses activités aéronautiques, à assurer un service de qualité à ses clients et à respecter les principes de développement durable.

A cet effet, LAS a mis en place un Système de Management Intégré (SMI), Qualité - Sécurité - Environnement (QSE) suivant les normes internationales et la réglementation nationale. Cet engagement exige une structure flexible, intelligente et nécessite l'implication de tous.

Ainsi, nous nous engageons à :

- Certifier nos activités conformément aux règlements aéronautiques du Sénégal, aux normes ISO et aux standards ACA (Airport Carbon Accreditation) ;
- Assurer que tout le personnel reçoive les informations et formations adéquates et qu'il soit affecté à des tâches à la mesure de leurs aptitudes ;
- Veiller à ce que les systèmes et services qui sont fournis par des acteurs extérieurs et qui ont une incidence sur nos opérations répondent aux normes appropriées ;
- Définir clairement les obligations de rendre compte et les responsabilités de tous les membres du personnel dans la réalisation de la performance en matière de sécurité ;
- Ancrer dans toutes nos activités une culture de la sécurité qui reconnaît l'importance et la valeur d'une gestion efficace de la sécurité de l'aviation civile ;
- Eliminer ou atténuer le plus possible les risques liés à l'exploitation ;
- Cautionner une culture non punitive pour ce qui est du compte rendu volontaire en matière de sécurité à l'exception des actes de négligence ou violation des règlements ;
- Assurer l'écoute et la réactivité face aux sollicitations des partenaires ;
- Faciliter les circuits passagers et assurer le confort de l'aérogare ;
- Garantir la fiabilité et la disponibilité des équipements et des infrastructures ;
- Respecter les lois et les réglementations en matière d'environnement ;
- Intégrer la dimension environnementale à tous les niveaux et pour tous les intervenants en communiquant nos engagements ;
- Prévenir les impacts sur l'environnement aéroportuaire ;
- Veiller sur la gestion de l'environnement dans tout l'espace aéroportuaire ;
- Garantir la disponibilité de ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie et la politique QSE.

L'animation de notre Système de Management se fait par le biais des audits internes et externes, du suivi et de l'analyse constante de nos indicateurs de performance.

Nous nous efforçons d'améliorer continuellement notre système QSE à travers l'apprentissage, le benchmarking et l'innovation.

Cette politique sera revue périodiquement, actualisée si nécessaire et largement diffusée. Il est de la responsabilité de chaque manager de porter cette politique à l'attention de son personnel et de veiller à la réalisation des performances visées.

En tant que dirigeant responsable, je m'engage à prendre toutes les dispositions et mesures appropriées pour l'application et le respect de cette politique.

Le Directeur Général

Xavier MARY

M-QSE/EN/01/00

IV. PERIMETRE ORGANISATIONNEL

Le périmètre organisationnel prend en compte les émissions contrôlées par l'aéroport ainsi que celles détenues par les contreparties. Le périmètre organisationnel est défini en fonction de l'architecture de l'aéroport.

V. PERIMETRE OPERATIONNEL

Le périmètre opérationnel énumère la portée des émissions directes et indirectes. Pour le niveau 3 et 3+, les émissions de niveau 1, 2, et 3 sont prises en compte. Il s'agit des émissions issues des activités et des installations notamment : la consommation de carburant des véhicules, les équipements du GSE, la consommation de l'énergie électrique et le cycle LTO des avions, les opérations de feu des pompiers, les recharges de gaz réfrigérant, le recyclage des déchets, le traitement des eaux usées et la consommation de carburant des groupes électrogènes dont les références sont énumérées ci-dessous :

- Centrale CUC G1 ;
- Centrale CUC G2 ;
- Groupe électrogène Hajj Terminal HTG ;
- Groupe électrogène Pavillon présidentiel PPG ;
- Groupe électrogène Cargo fret CG ;
- Groupe électrogène CUC G/16G1 ;
- Groupe électrogène Air Field Substation AFG21 ;
- Groupe électrogène Fire Station FSG ;
- Groupe électrogène Control Tower CTG ;
- Groupe électrogène Control Tower CTG2 ;
- Groupe électrogène Receiver Building RXG1 ;
- Groupe électrogène Transmitter Building TRG1 ;
- Groupe électrogène Air Field Substation AFG11 ;
- Groupe électrogène Air Field Substation AFG12.



CARBON MANAGEMENT PLAN

Aéroport International Dakar Blaise DIAGNE

No	QSSE/DOC/14/01
Page	Page 11 of 22
Edition	01
Date	03.09.2022

VI. BILAN DES EMISSIONS DE CARBONE EN 2018

Ci-dessous, les données de base de l’empreinte carbone de l’année 2018 avec l’outil ACERT :

AEROPORT	Aéroport International Blaise Diagne Diass	PAYS	SENEGAL	MOUVEMENT DES AERONEFS	27 640
OPERATEUR	LIMAK AIBD SUMMA (LAS)	FACTEUR D’EMISSION	598	PASSAGERS	2 379 555
DATE DE REPORT	21 janvier 2019	DONNEES AGREGÉES		CARGO	35 410

Source	Scope	Tonne CO ₂	Tonne CH ₄	Tonne N ₂ O	Tonne CO _{2e}	CO _{2e} %
Vehicles (incl. airside transport, machinery and GSE)	1*	67,3	0,003	0,004	68,5	0,33%
Buildings (gas/oil/coal)	1*	-	-	-	-	0,00%
Fire Training	1*	-	-	-	-	0,00%
Emergency Generator	1*	185,9	0,009	0,028	194,7	0,93%
De-icing/Glycol	1*	-	-	-	-	0,00%
Process Emissions (on-site: waste, water, refrigerants)	1*/1	-	-	-	-	0,00%
Airport Scope 1		253,2	0,012	0,032	263,2	1,25%
Electricity purchased	Market-based	20784,6			20 784,6	98,75%
Heat Purchase	2*	-	-	-	-	0,00%
Airport Scope 2		20784,6	-	-	20 784,6	98,75%
					21 047,9	100,00%
					21047,9	
Aircraft (LTO)	3**	-	-		-	0,00%
Aircraft APU	3**	-	-		-	0,00%
Aircraft Engine Run-ups	3	-	-		-	0,00%
De-icing/Glycol	3	-			-	0,00%
Vehicles (incl. airside transport, machinery and GSE)	3**	-	-	-	-	0,00%
Buildings (gas/oil/coal)	3**	-	-	-	-	0,00%
Electricity purchased	Market-based	-			-	0,00%
Heat Purchase	3**	-	-	-	-	0,00%
Emergency Generator	3**	-	-	-	-	0,00%
Fire Training	3**	-	-	-	-	0,00%
Process Emissions (off-site/third party: waste, water, refrigerants)	3**	-	-	-	-	0,00%
Airport Constructions (contractors)	3	-			-	0,00%
Airport Scope 3		0	0	0	0	0,00%
TOTAL					21 048	100,00%



CARBON MANAGEMENT PLAN

Aéroport International Dakar Blaise DIAGNE

No	QSSE/DOC/14/01
Page	Page 12 of 22
Edition	01
Date	03.09.2022

VII. RESULTATS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE CARBONE DE L'ANNEE 2019

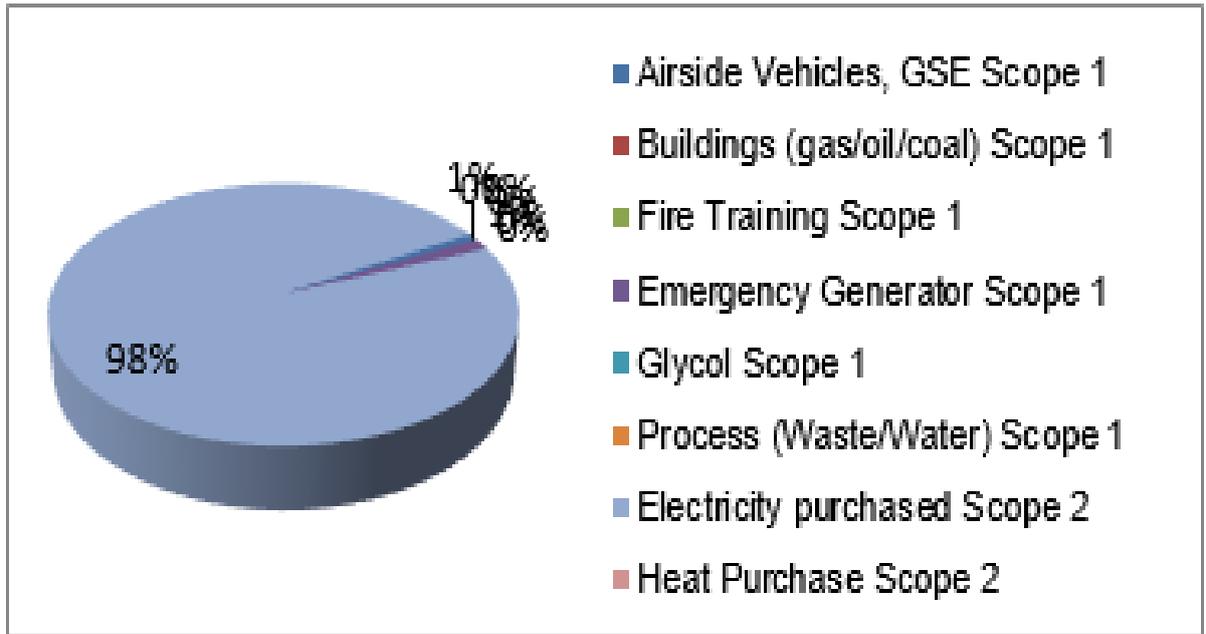
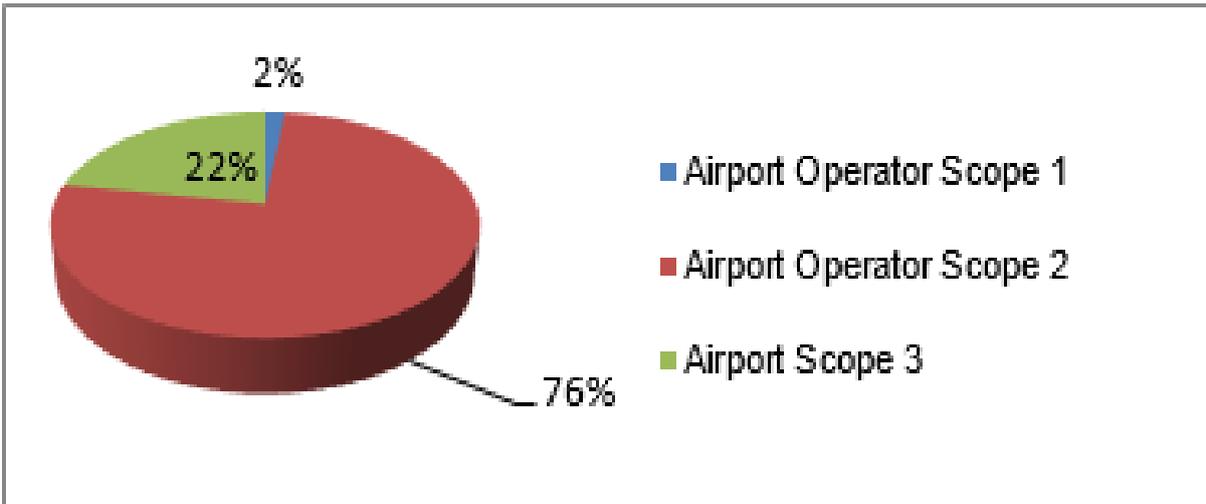
Les données de base, présentées ci-dessous, sont fournies par l'ACERT.

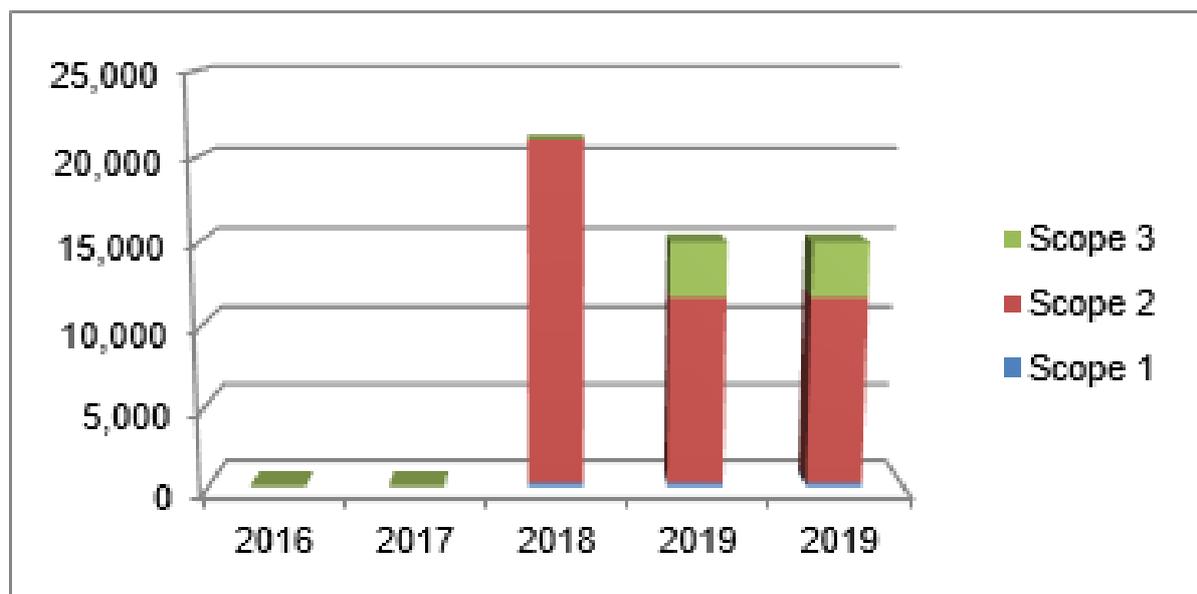
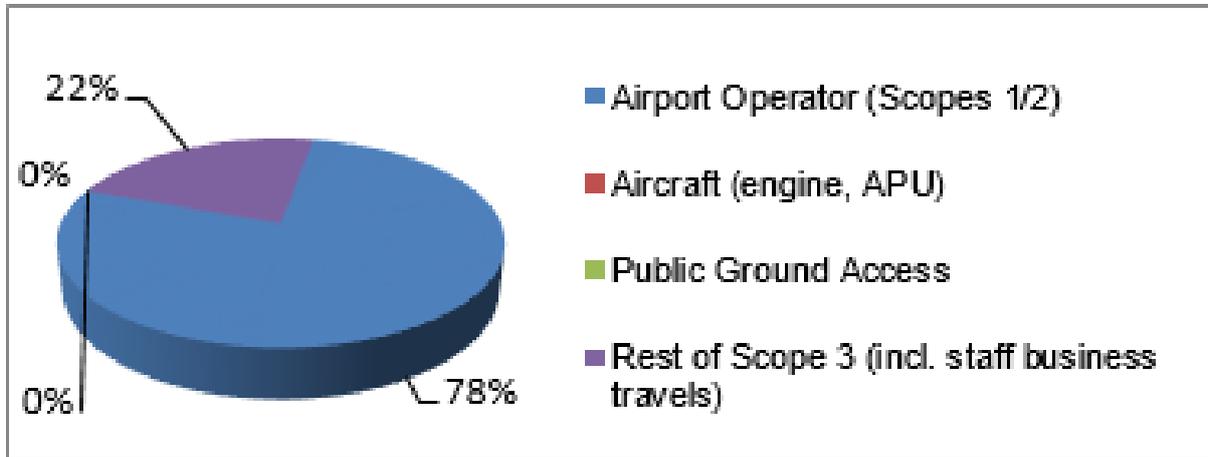
AEROPORT	Aéroport International Blaise Diagne Diass	PAYS	SENEGAL	MOUVEMENT DES AERONEFS	28458
OPERATEUR	LIMAK AIBD SUMMA	FACTEUR D'EMISSION	598	PASSAGERS	2 516 965
DATE DE REPORT	21 janvier 2020	DONNEE AGREGEE		CARGOS	36 615

Source	Scope	Tonne CO ₂	Tonne CH ₄	Tonne N ₂ O	Tonne CO _{2e}	CO _{2e} %
Vehicles (incl. airside transport, machinery and GSE)	1*	98,8	0,004	0,005	100,6	0,67%
Buildings (gas/oil/coal)	1*	-	-	-	-	0,00%
Fire Training	1*	-	-	-	-	0,00%
Emergency Generator	1*	156,8	0,008	0,024	164,2	1,10%
De-icing/Glycol	1*	-	-	-	-	0,00%
Process Emissions (on-site: waste, water, refrigerants)	1*/1	-	-	-	-	0,00%
Airport Scope 1		255,6	0,012	0,029	264,8	1,77%
Electricity purchased	Market-based	11393,6			11393,6	76,08%
Heat Purchase	2*	-	-	-	-	0,00%
Airport Scope 2		11393,6	-	-	11393,6	76,08%
					11658,4	77,85%
		-			-	
Aircraft (LTO)	3**	-	-		-	0,00%
Aircraft APU	3**	-	-		-	0,00%
Aircraft Engine Run-ups	3	-	-		-	0,00%
De-icing/Glycol	3	-	-		-	0,00%
Vehicles (incl. airside transport, machinery and GSE)	3**	-	-	-	-	0,00%
Buildings (gas/oil/coal)	3**	-	-	-	-	0,00%
Electricity purchased	Market-based	3317,5			3317,5	22,15%
Heat Purchase	3**	-	-	-	-	0,00%
Emergency Generator	3**	-	-	-	-	0,00%
Fire Training	3**	-	-	-	-	0,00%
Process Emissions (off-site/third party: waste, water, refrigerants)	3**	-	-	-	-	0,00%
Airport Constructions (contractors)	3	-			-	0,00%
Airport Scope 3		3317	0	0	3317	22,15%
TOTAL					14976	100,00%

AIBD Green House Gas Emissions 2019

Les graphiques ci-dessous illustrent les émissions de gaz à effets de serre de l'AIBD durant l'année 2018.





Le calcul de l’empreinte carbone niveau 1 de l’aéroport a prévalu un engagement politique permettant d’avoir une situation de référence de 21 000 Tonnes de CO2 en 2018.

Avec la stratégie de projections de réduction de 25% des émissions de carbone, des actions ont été réalisées notamment :

- L’installation des compteurs électriques divisionnaires ;

- La rationalisation de la consommation d'énergie de la climatisation ;
- L'installation des détecteurs de présences et le remplacement en partie d'ampoules et certains projecteurs ont permis d'avoir 14 000 Tonnes de CO2 soit une réduction de 23% par rapport à l'année de référence 2018.

VIII. MISE EN ŒUVRE DU « CARBON MANAGEMENT PLAN » REACTUALISE

Le présent CMP couvre la période 2022-2024. Ce plan peut faire l'objet de modification pour son amélioration et son intégration par rapport aux nouvelles procédures, politiques et planification permettant de réduire les émissions de CO2.

Ce plan réactualisé est proposé afin de garantir la coordination des différentes activités qui auront un effet optimal impliquant une concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

En effet, il est proposé que ce plan soit de nature continue avec des examens formels et périodiques.

Pour sa mise en œuvre, des objectifs avec des échéances précises et des coûts d'investissement ont été fixés. Des analyses seront développées au fur et à mesure que les activités se développent.

Le système de mise en œuvre prévoit les objectifs de réduction des émissions, les mesures préconisées pour l'efficacité énergétique et les processus de compensation.

IX. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le plan engage un dialogue permanent, une coopération et un partage des meilleures pratiques avec les parties prenantes en vue de réduire les émissions de CO2.

Le plan inclut les informations actualisées sur les parties prenantes, les initiatives conjointes pour la réalisation des objectifs fixés, la formation et la sensibilisation. Le plan inclut également l'identification et la catégorisation des acteurs, l'attribution des rôles et des responsabilités pour l'accompagnement et la facilitation.

X. GESTION DU « CARBON MANAGEMENT PLAN »

Le « Carbon Management Plan » de l'Aéroport International Blaise Diagne est administré par la tutelle notamment constituée de la suivante :



CARBON MANAGEMENT PLAN

Aéroport International Dakar Blaise DIAGNE

No	QSSE/DOC/14/01
Page	Page 16 of 22
Edition	01
Date	03.09.2022

- Directeur General askin.demir@dakaraeroport.com
- Chef du département QSE yacine.kebe@dakaraeroport.com;
- Chef du service environnement djiby.niang@dakaraeroport.com;
- Chargé de la certification environnementale ibrahima.hane@dakaraeroport.com.

En plus, une équipe de deux responsables est déployée pour appuyer le projet. Il s'agit de :

- adama.faye@dakaraeroport.com.
- aida.ndiaye@dakaraeroport.com ;

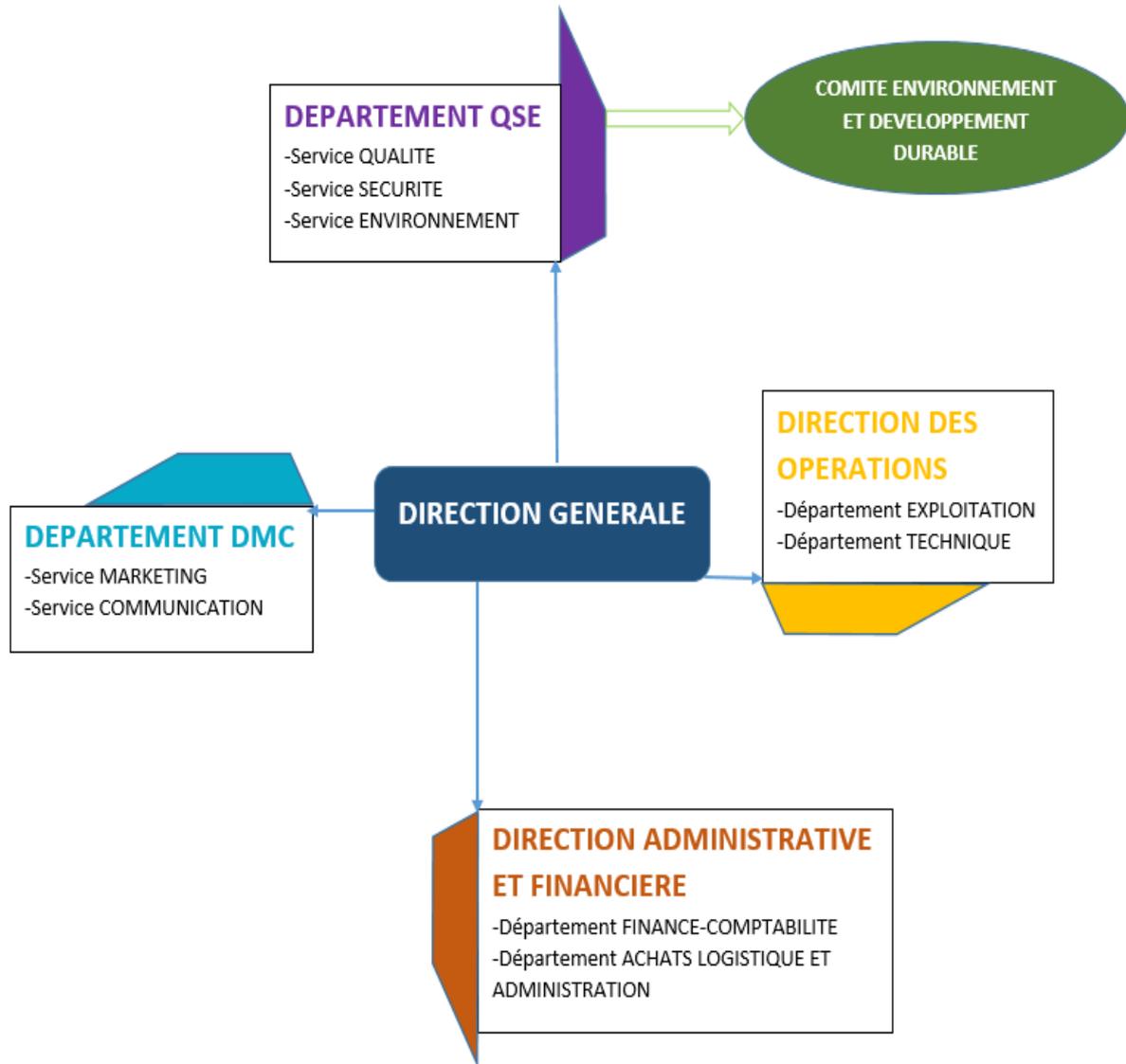
Les départements suivants sont concernés pour la collecte des données :

- Achats Logistiques :
murat.taskiran@dakaraeroport.com ;
abdoukarim.dieng@dakaraeroport.com
- Département Electrique (consommation groupes électrogènes) :
baris.donmez@dakaraeroport.com
gorel.soumare@dakaraeroport.com
aminata.mbacke@dakaraeroport.com
- Direction Administrative et Financière (bons de commande, factures) :
mehmet.bozdemir@dakaraeroport.com
babacar.diallo@dakaraeroport.com
sada.diallo@dakaraeroport.com
maguette.ndiaye@dakaraeroport.com
maimouna.thiam@dakaraeroport.com
- Direction Opérations
serkan.tanriover@dakaraeroport.com
papemoussa.kebe@dakaraeroport.com
saly.pouye@dakaraeroport.com
adama.ndiaye@dakaraeroport.com
- Département Marketing et Communication
JeanBaptiste.Diop@dakaraeroport.com

Assistante :

- Aby Marie DIOP diopabymarie@yahoo.fr

GESTION DE L'EMPREINTE CARBONE : ORGANIGRAMME



XI. COMMUNICATION

Un plan de communication accompagné d'un programme de formation pour le personnel a été effectué et se poursuit. Ce plan présente les différentes cibles de la communication et les canaux et supports qui sont utilisés pour véhiculer l'information aux concernés ainsi que les responsables.

DESIGNATION	CANAUX	SUPPORTS	CIBLES	RESPONSABLES
VISUEL	E-mailing	Mail	Parties prenantes (LAS, partenaires, autres organismes)	DMC IT
	Affichage	<ul style="list-style-type: none"> Affiches Catalogues Panneaux Kakémono 	Publics interne et externe	DMC IT
VISUEL et/ou VIDEO	Internet	Réseaux sociaux : <ul style="list-style-type: none"> Facebook Linkedin Web : site de Dakar Aéroport	Public externe	
		Evènements	<ul style="list-style-type: none"> Foire Forum Colloque Salon Séminaire 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes Partenaires potentiels

XII. PLAN D’ACTIONS DU « CARBON MANAGEMENT PLAN »

Ainsi, ce nouveau plan réactualisé propose de mettre en place des modèles de partenariat avec les parties prenantes pour mener des projets conjoints à partir des ressources internes et externes disponibles. Il est également proposé de mener des efforts pour chercher des financements dans le modèle de partenariat public privé.

Ce plan privilégie des actions qui optimisent les consommations d’électricité et l’usage des sources d’énergie renouvelables.

Durant l’année 2019, des actions ont été déjà entamées pour rationaliser les coûts de consommation et réduire les émissions de CO₂.

Pour la Direction des Opérations et le Département Logistique, le projet d’acquisition de véhicules électriques d’ici 2024 a été planifié en vue de réduire la consommation de carburant et donc les émissions de CO₂ en zone piste.

Concernant le Département Electrique, des compteurs ont été installés dans certains bâtiments afin de permettre une analyse plus précise de l’énergie utilisée. Des consignes ont été données pour mettre en service la climatisation pendant les heures d’occupation normales. La climatisation centrale est mise à l’arrêt durant les périodes d’inoccupation. Des interventions périodiques sont aussi assurées pour le respect des consignes et l’entretien du réseau électrique. Des détecteurs de présence ont été installés dans les toilettes du Terminal et de certains bâtiments de l’aéroport pour réduire la consommation et éviter l’allumage des lumières durant les moments d’inoccupation.

Actuellement, l’aéroport est alimenté à 98% en énergie par la SENELEC. L’approvisionnement se fait à travers deux lignes de hautes tensions de (2x10 MW) qui sont connectées à la centrale CUC. Ces 02 lignes permettent de distribuer et d’alimenter l’ensemble des occupants de l’aéroport via les installations de la CUC.

Compte tenu des besoins de consommation énergétiques, l’électricité fournie par la SENELEC constitue un coût exorbitant ayant une incidence financière importante sur le budget de l’Aéroport. D’où la nécessité pour le gestionnaire de l’aéroport en partenariat avec l’AIBD SA de réduire les coûts de consommation de l’énergie par la construction d’une centrale solaire photovoltaïque de 10 MW. Ce qui permet aussi de diminuer en même temps



CARBON MANAGEMENT PLAN
Aéroport International Dakar Blaise DIAGNE

No	QSSE/DOC/14/01
Page	Page 20 of 22
Edition	01
Date	03.09.2022

l’empreinte carbone et d’atteindre de nouveaux objectifs de réduction des émissions avant de passer à la neutralité carbone en 2024.

Le reste de l’énergie consommée, c’est-à-dire les 2%, sont produits par les groupes électrogènes durant les moments de délestage du réseau de distribution de la SENELEC.

ANNEXE : Plan d’actions Carbon management Plan

Carbon Management Plan – Plan d’Actions 2019/2021

N°	ACTIONS	ECHEANCE	RESPONSABLE	GAINS	COUT	OBSERVATIONS
				EN TONNE CO2	(en CFA)	
1	Arrêt intermittent et remplacement des projecteurs d’éclairage des zones hors service et installation des détecteurs de présence	2019	LAS	6.078 T en Gain CO2 soit une réduction de 28% En 2019	PAS DE COUT	Réalisée
2	Arrêt de la climatisation centrale durant la période d’inactivité	2019	LAS		PAS DE COUT	Réalisée
5	Installation des compteurs des bâtiments permettant un calcul précis pour refacturer aux usagers l’énergie fournie	2019	LAS		03 millions	Réalisée

Résultats de la gestion de l’empreinte carbone 2018 / 2021

- Totale émission de CO2 2018 : 21.048Tonnes (scope 1 et 2)
- Totale émission de CO2 2019 : 14.970 Tonnes (scope 1 et 2)
- Totale émission de CO2 réduite en 2019 : 6.078 Tonnes soit 28% (scope 1 et 2)



CARBON MANAGEMENT PLAN

Aéroport International Dakar Blaise DIAGNE

No	QSSE/DOC/14/01
Page	Page 22 of 22
Edition	01
Date	03.09.2022

Carbon Management Plan – Plan d'Actions 2021/2024

N°	ACTIONS	ECHEANCE	RESPONSABLES	GAINS	COUTS	OBSERVATIONS
				EN TONNE CO2	(en CFA)	
1	Remplacement de l'éclairage par des systèmes (LED)	Prévue en 2023	LAS	1600T/CO2/an	280 Millions	
2	Acquisition de 02 véhicules électriques en zone coté piste	Prévue en 2023	LAS	32 T/CO2/an	200 Millions	
3	Installation d'une centrale solaire photovoltaïque de 10 MW	Prévue en 2024	AIBD	12703T/CO2/an	02 Milliards	
4	Acquisition de 100 véhicules Taxi électriques	Prévue en 2024	Compagnies de Taxis	52 T/CO2/an	800 millions	
5	Compensation des émissions de CO2 à travers le MBM	Prévue en 2024	LAS	A déterminer		